

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	13 décembre 2022
Délibération N°	02
Date de la convocation	02 décembre 2022
Objet	5.1.4 Election des membres du bureau et désignation du Vice-Président (remplace la délibération n°2 du 31/08/21)

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTE EXCUSEE :

Nawar BELMILOUDI

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20221213-20221213-02-DG-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Objet : 5.1.4 Election des membres du bureau et désignation du Vice-Président (*remplace la délibération n° 2 du 31/08/21*)

Le 13 décembre 2022

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Vu l'article R421-12 du CCH définissant l'élection et fonctionnement du bureau

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Il est procédé à l'élection des membres du bureau au scrutin majoritaire :

FONCTION	PRENOM NOM	NOMBRE DE VOIX
Président	M GAUDY	22
Administrateur Représentant des locataires	M FERRANDO	22
Administratrice	MME MORERE	22
Administrateur	M VINCENT	22
Administratrice	MME CALUEBA	22
Administratrice	MME BOUIDA	22
Administratrice	MME WEBER	22

ARTICLE 2 :

Sur proposition du Président, est désigné comme Vice-Président, M FERRANDO
Le vice-président assiste le président dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

ARTICLE 3

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', with a large, stylized flourish extending to the left.